



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 24/09/13

Reçu en Préfecture le : 02/10/13  
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du lundi 23 septembre 2013**  
**D-2013/509**

***Aujourd'hui 23 septembre 2013, à 15h00,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire***

**Etaient Présents :**

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Sylvie CAZES, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAILOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,  
*Monsieur Joel SOLARI (présent jusqu'à 17h20), Monsieur Jean Charles BRON (présent jusqu'à 17h30), Madame Alexandra SIARRI (présente jusqu'à 18h45).*

**Excusés :**

Monsieur Maxime SIBE, Madame Paola PLANTIER, Madame Béatrice DESAIGUES

## **Accompagnement des associations sportives bordelaises. Subventions d'équipement. Adoption. Autorisation.**

Madame Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de ses dispositifs d'accompagnement au développement de la vie sportive, la Ville de Bordeaux initie et coordonne de nombreuses interventions en direction des clubs sportifs.

Ces clubs sportifs sollicitent la Ville pour une aide financière sur des projets à caractère immobiliers, concernant des aménagements, des mises à niveau d'installations obsolètes ou des travaux portant sur les installations de sécurité dans les bâtiments.

Pour l'année 2013 la Ville a répondu favorablement lors des séances du conseil municipal du 17 décembre 2012 et du 24 juin 2013, en inscrivant la dépense dans le budget primitif (délibération n° 2012/652) et dans sa délibération modificative (délibération n° 2013/338).

Ce soutien financier concerne :

- l'association Tennis Club de Bordeaux pour un montant de 60 000€ dont une partie (40 000€) sera versée en 2013 et le solde (20 000€) en 2014. Cela concerne la construction d'une bulle sur les courts de tennis 7 & 8 actuellement à l'air libre. Cet équipement permettra une pratique quelle que soit la climatologie. Le montant global des travaux est de 175 850 € (annexes 1.1 et 1.2),

- l'association Villa Primrose pour un montant de 30 000 € concernant la rénovation complète des courts 5 & 6 construits il y a environ 30 ans et dont la vétusté présente un danger pour les utilisateurs, notamment les jeunes de l'école de tennis. Le montant global des travaux est de 92 292,86 € (annexes 2.1 et 2.2).

Ces travaux sont de nature à renforcer la compétitivité de ces clubs, aider à leur développement et améliorer les résultats des sportifs, en particulier les jeunes des écoles de tennis.

Conformément à la loi, il est nécessaire de conclure des conventions de partenariat qui prennent en compte les modalités de contrôle de l'emploi des subventions.

C'est pourquoi, je vous demande, mesdames, messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- signer la convention afférente à chaque association subventionnée (annexes 1 & 2),

- verser une subvention de 60 000 €uros à l'association Tennis Club de Bordeaux dont le montant sera imputé sur les crédits ouverts à l'article 20422 - rubrique 414 du budget des exercices concernés,

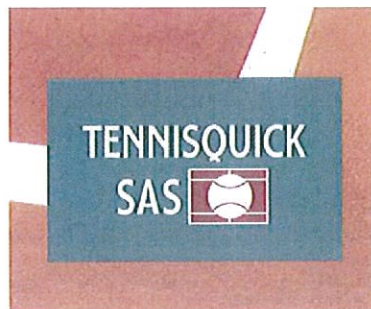
- verser une subvention de 30 000 € à l'association Villa Primrose dont le montant sera imputé sur les crédits ouverts à l'article 20422 - rubrique 414, du budget de l'exercice en cours.

## **ADOPTE A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 23 septembre 2013

P/EXPEDITION CONFORME,

**Madame Arielle PIAZZA**



Paris le 28 mai 2013

TENNIS CLUB DE BORDEAUX  
215 CHEMIN DE SUZON

33400 TALENCE

Monsieur LAGARROSSE

Devis 13/05/01091/1/Auc

## DEVIS structure gonflable – tennis 2 courts –DUOL-

Photos non contractuelles



### DIMENSIONS

36m x 38m ; hauteur 11m

### PRIX

Structure complète, selon descriptif ci-dessous, transport inclus:

Solution :

1. **Base** simple toile, ancrages, Éclairage, sans chauffage

147 031.77 €

Acompte 50% à la commande par virement  
bancaire et solde à la livraison (L/C ou  
virement bancaire)

Montage

Inclus

### DELAIS DE LIVRAISON ET D'INSTALLATION

Livraison et installation sous **8 semaines** à réception de la commande, des plans validés et de l'acompte.

Page : 1

Siège social :  
150 rue Legendre 75017 PARIS • Tél. : 01 42 26 42 58 • Fax : 01 42 26 42 63

N° Vert 0 800 10 22 31 • [www.tennisquick.fr](http://www.tennisquick.fr) • [tennisquick@orange.fr](mailto:tennisquick@orange.fr)  
SAS au capital de 37 000 euros - RCS 491 239 703 00029 - N° TVA Intracommunautaire : FR61491239703 - Code APE 7490A

Le signataire reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de vente de l'entreprise figurant au verso. Tout litige relatif à nos prestations et fournitures ou à leur règlement sera soumis aux Tribunaux de Commerce de Paris.

### OPTIONS (non comprises dans le chiffrage)

Climatiseur indépendant, soufflerie de remplacement Equipements (filets, ....)  
Porte de secours supplémentaire  
Local technique  
Baie vitrée  
Double membrane et chauffage

## Notre offre comprend

### 1) COUVERTURE

Simple toile blanche translucide et autonettoyante 750g.  
Fond de court vert sur h= 3,50m.

### 2) OUVERTURES

1 porte tournante 180cm x h220cm  
1 porte de secours (1up/131 cm) 143cm x h220cm  
1 porte PMR (1up/110cm) 140cm x 200cm x h220cm  
Zones protégées au droit de chaque issue de secours selon la réglementation SG12.

### 3) DALLAGE BETON

Epaisseur 20 cm :

- Support de la soufflerie
- Devant le sas PMR
- Devant la sortie de secours
- Devant la porte tournante

### 4) ECLAIRAGE

Eclairage direct aux normes FFT 500 lux avec lampes halogène de 400 watts suspendues à la structure.  
1 bloc de secours par issue de secours.  
Coffret de commande et raccordements inclus.

### 5) ELECTRICITE

Raccordement électrique depuis le local situé derrière le court N°8 comprenant tranchées + câbles + pose par un électricien agréé et raccordements.  
Armoire électrique double sur pied compris branchements réalisés par un électricien agréé.  
La puissance devra être vérifiée par le client et si besoin elle devra être augmentée pour permettre au système de fonctionner.



## 6) MACHINERIE, REGULATION

1 système ventilation de 40 000 m<sup>3</sup>/h, 7500 watts / 400 volts, dans un caisson métallique étanche et isolé (66 dB à 5 mètres).  
 1 groupe de secours de 35 000 m<sup>3</sup>/h, diesel, dans un caisson métallique Étanche et isolé (70 dB à 4 mètres).  
 Régulation automatique de la pression et de la température à l'intérieur du dôme.  
 Sondes et capteurs pour la détection vent.

## 7) ANCRAGES, FONDATIONS

Le terrassement et les engins pour la mise en place des fondations sont inclus dans ce devis.  
 Les ancrages sont choisis en fonction de la nature du sol (Étude de sol) et un essai préalable par notre BE. Les ancrages sont compris en fourniture et pose dans la présente offre.

## 8) TRANCHEES DRAINANTES PERIPHERIQUES

Réalisation de tranchées drainantes périphériques sur les longueurs des deux courts pour l'évacuation des eaux de pluie (76 ml).

## 9) LOGISTIQUE MONTAGE

Le montage dont la durée est estimée à 5 jours, sera supervisé et réalisé par 4 spécialistes.  
 La spécificité et l'usage de ce produit nécessite une équipe de 15 personnes supplémentaires qui seront prises en intérim pendant 5 heures pour étendre la toile avant la mise sous pression.  
 La formation au montage-démontage est réalisée pendant l'installation.  
 Les moyens de levage, de terrassement, de manutention, outillages pour le déchargement du camion et la pose des ancrages sont compris dans l'offre.  
 Les vestiaires et l'aire de stockage pour le matériel et les matériaux sont fournis par le client.  
 Pour l'éclairage et la machinerie, une alimentation électrique 380 volts triphasé + neutre est nécessaire. Le client s'engage mettre cette alimentation gratuitement à notre disposition.  
 Les branchements des machineries et des luminaires sont prévus (y compris les raccordements au réseau électrique ou à un coffret).  
 La traçabilité du montage et des essais est matérialisée sur les fiches d'autocontrôle.  
 La protection du sol sportif est assurée par un revêtement vinyle qui recouvre entièrement la surface pendant l'installation manuelle de la structure gonflable. Cependant il faudra très certainement procéder à une remise en forme légère des terres battues après notre intervention (rebouchage de trous et roulage des surfaces).

## 10) HONORAIRES D'ARCHITECTE

Le dépôt de permis de construire sera fait par notre architecte.  
 Dans le cas où le permis ne pourrait être obtenu pour quelque raison que ce soit le coût de notre architecte (3000 euros HT) resterait à la charge du client.





**VALIDITE de l'OFFRE : 30 septembre 2013**

**TENNISQUICK**  
S.A.S. au capital de 37 000 €  
Siège social : 150, rue Legendre  
75017 PARIS  
APE 742 C.C. RCS PARIS - SIRET 491 239 703 00029  
TEL. 01 42 26 42 58  
FAX 01 42 26 42 63

Montant HT : 147 031.77 €  
TVA à 19,6 % : 28 818.23 €

-----  
Montant TTC : 175 850.00 €

### GARANTIE CONSTRUCTEUR

Dégressive suivant un barème de vétusté et conditionnée au respect d'un entretien et d'une utilisation normale.  
Double Simple Toile de couverture – garantie 5 ans. Machinerie garantie 1 an.

La période de garantie commence à la date de livraison.  
Elle comprend la réparation ou le remplacement du matériel défectueux. Tout sinistre doit être déclaré dans les 5 jours suivant la survenance du dommage. Le coût de transport des marchandises nécessaires à la réparation reste à la charge du client.

### EXCLUSIONS :

La garantie n'est pas valable en cas de mauvaise utilisation, de dommages causés par le client ou de son personnel lors du montage, du démontage, de l'entretien, du remplacement par des pièces non d'origine, de négligence ou de l'incompétence du personnel, en cas de forces majeures, extraordinaires ou naturelles comme les séismes, inondations, tempêtes, ouragans, glissements de terrain ou foudre et en cas de non-respect des règles du manuel d'utilisation et des règles énoncées ci-dessus. Tous les coûts de nos techniciens, engendrés par le fait de ces erreurs resteront à la charge du client. Aucune compensation financière n'est due pour la non-utilisation du produit, pendant le temps nécessaire aux réparations.

### OBLIGATIONS ET DEVOIRS DE NOTRE ENTREPRISE :

Fourniture des certificats de matériaux  
Manuel d'installation et d'utilisation  
Dessin ou plan des ancrages (dimensions et positionnement)  
Certificat de l'installation.  
Certificat de résistance au feu de la toile.  
Calculs justificatif des fondations, de la structure (forces appliquées), de l'Éclairage 500 lux, des temps de dégonflement, soufflerie, chauffage (prescriptions de la FFT)

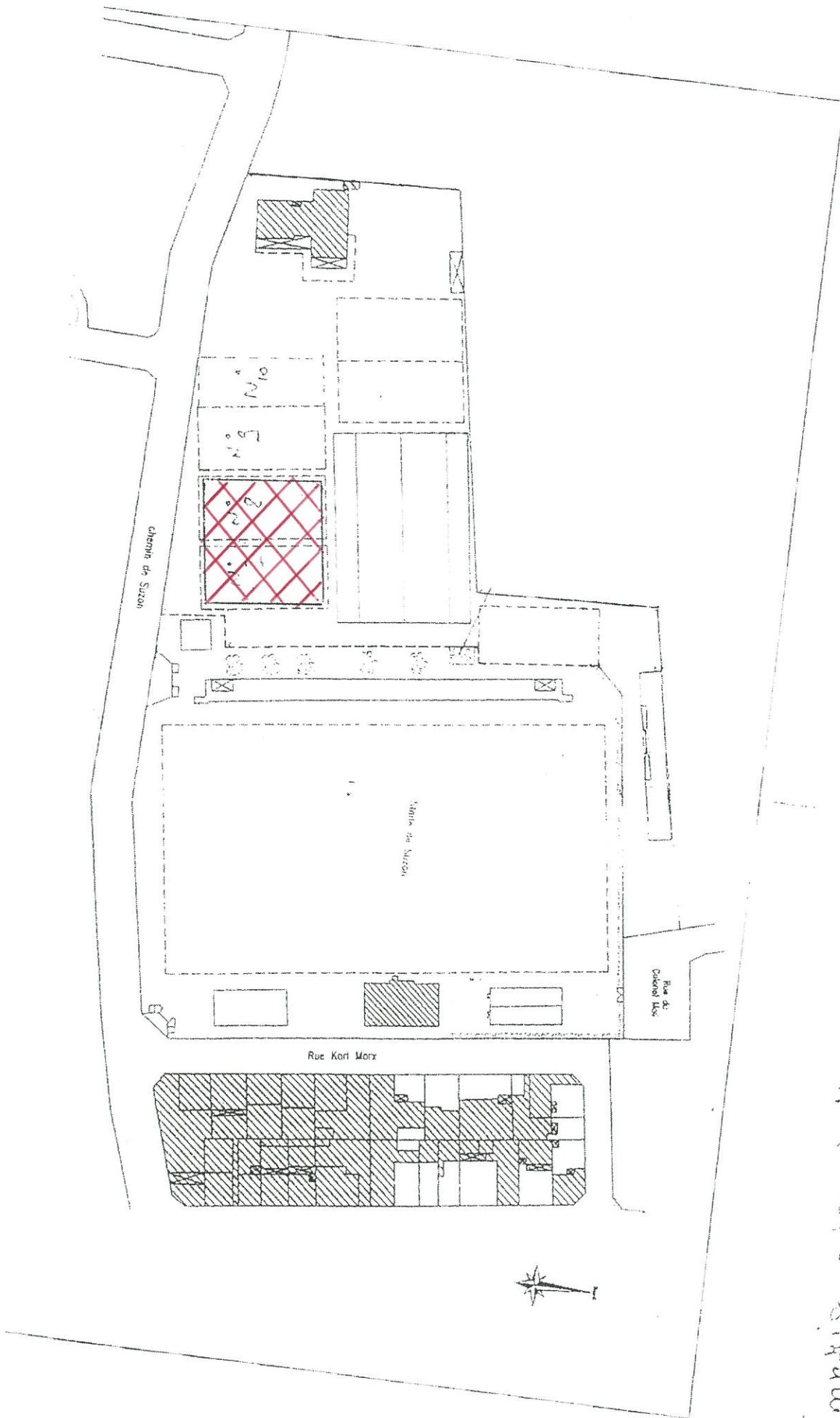
### OBLIGATIONS ET DEVOIRS DU CLIENT :

Fournir les moyens nécessaires au niveau local pour la protection des biens avant et pendant l'installation.  
Fournir les autorisations de construction (permis de construire et recours des tiers).  
Les coûts supplémentaires induits suite à des adaptations ou travaux supplémentaires nécessaires, ou à des retards de chantier dont la cause n'est pas imputable à notre entreprise.  
L'accessibilité du lieu de travail pour chariot élévateur, télescopique, etc...  
L'alimentation électrique nécessaire au montage doit être opérationnelle.  
L'accès au chantier pour toute personne étrangère au chantier devra être interdit.  
Informez de toutes les normes et exigences supplémentaires ou particulières qui doivent être respectées concernant :

- les réseaux externes (réseaux d'eaux pluviales, canalisations...)
- Les règles de sécurité générales ou spécifiques au chantier
- Connexion aux sources d'Énergie (compteurs, réservoirs de carburant, etc...)
- Déchargement et stockage des marchandises
- Les conditions de travail spécifiques (horaires à respecter, accès réglementé, etc...)

### CONTACT

Pascal AUCOUTURIER  
Président  
Tennisquick SAS



Emprise mise à disposition du Tennis Club bordelais



Annexe 1.2

Association Tennis Club de Bordeaux

Plan de financement

|  |              |
|--|--------------|
| -Tennis Club de Bordeaux (fonds propres) | 31 850,00 €  |
| -Tennis Club de Bordeaux (emprunt)       | 80 000,00 €  |
| -Fédération Française de Tennis          | 4 000,00 e   |
| -Mairie de Bordeaux                      | 60 000,00 €  |
|  | -----        |
| TOTAL                                    | 175 850,00 € |



**S B F M**  
**Grillages**

ZAC DE MERMOZ  
1 AVENUE DE LA FORET  
33320 EYSINES

Téléphone : 05.57.93.23.00  
Téléécopie : 05.57.93.23.01  
E-mail : [contact@sbfm-grillage.com](mailto:contact@sbfm-grillage.com)

**SAV PRIMEROSE**

BORDEAUX

# Devis

Page : 1

| DATE     | N° PIECE | N° CLIENT | MODE D'EXPEDITION | PROP. DELAI | MODE DE REGLEMENT  |
|----------|----------|-----------|-------------------|-------------|--------------------|
| 30/05/13 | DT00997  | 9997      |                   |             | CHEQUE au 31/05/13 |

Veuillez trouver ci-joint le devis relatif à votre demande de prix  
Sincères salutations.

| POIDS  | DESIGNATION   |      |  | QTE    | COND. | P.U. NET | MONTANT HT |
|--------|---|------|--|--------|-------|----------|------------|
|        | Réf : SAV PRIMEROSE   |      |  |        |       |          |            |
| 540    | S.T. VERT 45 X 2.4/2.9 EN 3.00H                                 |      |  | 108,00 | ML    | 10,01    | 1 081,08 € |
| 60,12  | S.T. VERT 45 X 2.4/2.9 EN 1.00H                                 |      |  | 36,00  | ML    | 3,43     | 123,55 €   |
| 377,44 | POTEAU INTER VERT Ø80 3.00M HORS SOL                            |      |  | 28,00  | U     | 39,90    | 1 117,12 € |
| 57,92  | POTEAU D'ANGLE 2 MANCHONS VERTS Ø80 3.00M HORS SOL              |      |  | 4,00   | U     | 86,22    | 344,87 €   |
| 29,96  | POTEAU D'ANGLE 3 MANCHONS VERT Ø80 3.00M HORS SOL               |      |  | 2,00   | U     | 90,25    | 180,49 €   |
| 28,96  | POTEAU 2 MANCHONS DECALES GAUCHE Ø80 VERT 3.00M HORS SOL        |      |  | 2,00   | U     | 86,22    | 172,44 €   |
| 28,96  | POTEAU 2 MANCHONS DECALES DROIT Ø80 VERT 3.00M HORS SOL         |      |  | 2,00   | U     | 86,22    | 172,44 €   |
| 14,48  | POTEAU DE RETENTION Ø80 VERT 3.00M HORS SOL                     |      |  | 1,00   | U     | 86,22    | 86,22 €    |
| 189,6  | JAMBE DE FORCE Ø50 VERTE 3.00M / 3.50M HORS SOL                 |      |  | 20,00  | U     | 36,69    | 733,70 €   |
| 18     | BARRE DE DEPART EN 3.05 M                                       | VERT |  | 20,00  |       | 3,43     | 68,64 €    |
| 81     | LISSE DE MAIN COURANTE Ø50 VERTE 2.85M LONG                     |      |  | 12,00  | U     | 22,00    | 264,00 €   |
| 28,48  | POTEAU DE MAIN COURANTE Ø50 VERT EN 1.00M HORS SOL              |      |  | 8,00   | U     | 14,83    | 118,62 €   |
| 14,24  | POTEAU DE MAIN COURANTE Ø50 VERT EN 1.00M HORS SOL + 1/2 MAILLE |      |  | 4,00   | U     | 14,83    | 59,31 €    |
|        | T DE RACCORDEMENT A RIVETS Ø50 VERT                             |      |  | 8,00   | U     | 15,62    | 124,96 €   |

DECOUVREZ NOTRE SITE INTERNET [www.sbfm-grillage.com](http://www.sbfm-grillage.com)

| Poids total Kg | Base HT | FF | Total HT | Taux TVA | Montant TVA | Total TTC | Acompte | NET A PAYER |
|----------------|---------|----|----------|----------|-------------|-----------|---------|-------------|
| XXXX           | XXXXXX  |    | XXXXXX   | XXXXXX   | XXXXXX      | XXXXXX    | XXXXXX  | XXXXXX      |

**Conditions Générales** Nos produits voyagent aux risques et périls des destinataires, même vendus franco. Le lieu de paiement est Bordeaux.  
Nos traites et valeurs ne font ni dérogation à cette clause attributive de juridiction. Le Tribunal de Commerce de Bordeaux est seul compétent pour régler tous litiges. De convention expresse, nous nous réservons la propriété des marchandises fournies jusqu'au dernier jour de leur parfait paiement, conformément aux termes de la loi n° 80.335 du 12 mai 1980. Ce document n'est ni certifié, ni signé, et le montant n'y est pas reporté en toutes lettres conformément aux dispositions du décret n° 58.1030 du 28 octobre 1958 paru au J.O. du 1er novembre 1958.  
Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur : Pas d'escompte pour paiement anticipé - intérêts de retard égaux au taux d'intérêt légal majoré de 7 points - une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement sera due pour tout paiement après la date d'échéance.



**S B F M**  
**Grillages**

ZAC DE MERMOZ  
1 AVENUE DE LA FORET  
33320 EYSINES

**SAV PRIMEROSE**

BORDEAUX

Téléphone : 05.57.93.23.00  
Téléécopie : 05.57.93.23.01  
E-mail : [contact@sbfm-grillage.com](mailto:contact@sbfm-grillage.com)

# Devis

Page : 2

| DATE     | N° PIECE | N° CLIENT | MODE D'EXPEDITION | PROP. DELAI | MODE DE REGLEMENT  |
|----------|----------|-----------|-------------------|-------------|--------------------|
| 30/05/13 | DT00997  | 9997      |                   |             | CHEQUE au 31/05/13 |

Veuillez trouver ci-joint le devis relatif à votre demande de prix  
Sincères salutations.

| POIDS | DESIGNATION  |      |  | QTE             | COND.  | P.U. NET       | MONTANT HT          |
|-------|--|------|--|-----------------|--------|----------------|---------------------|
| 2,4   | COUDE DE RACCORDEMENT Ø50 VERT<br>BARRE DE DEPART EN 1,00 M                              | VERT |  | 4,00<br>8,00    | U      | 24,75<br>1,19  | 99,00 €<br>9,50 €   |
| 3,5   | FOURREAU 0.50 M POUR PTX Ø50   |      |  | 7,00            | U      | 18,00          | 126,00 €            |
| 2,7   | FIL TENDEUR FLUIDISE VERT 2.4/2.9 PAR 100ML N<br>AGRAFES OMEGA 20 VERT BOITE DE 1000     |      |  | 9,00<br>3,00    | U<br>U | 13,20<br>16,06 | 118,80 €<br>48,18 € |
| 8,5   | RAIDISSEURS VERT N°3<br>PASSE FILS VERT  |      |  | 85,00<br>200,00 | U<br>U | 0,63<br>0,31   | 53,30 €<br>61,60 €  |
|       | FRAIS D'EMBALLAGE ET DE PALETTISATION<br>PARTICIPATION AU PORT SBFM TENNIS POUR BORDEAUX |      |  | 2,00<br>1,00    | U<br>U | 31,50<br>80,00 | 63,00 €<br>80,00 €  |
|       | Cordialement<br>Benjamin BERTON  |      |  |                 |        |                |                     |

DECouvrez NOTRE SITE INTERNET [www.sbfm-grillage.com](http://www.sbfm-grillage.com)

| Poids total Kg | Base HT    | FF | Total HT   | Taux TVA | Montant TVA | Total TTC  | Acompte | NET A PAYER |
|----------------|------------|----|------------|----------|-------------|------------|---------|-------------|
| 1486,26        | 5 306,82 € |    | 5 306,82 € | 19,60%   | 1 040,14 €  | 6 346,96 € | 0,00 €  | 6 346,96 €  |

**Conditions Générales** Nos produits voyagent aux risques et périls des destinataires, même vendus franco. Le lieu de paiement est Bordeaux.  
Nos traites et valeurs ne font ni dérogation à cette clause attributive de juridiction. Le Tribunal de Commerce de Bordeaux est seul compétent pour régler tous litiges. De convention expresse, nous nous réservons la propriété des marchandises fournies jusqu'au dernier jour de leur parfait paiement, conformément aux termes de la loi n° 80.335 du 12 mai 1980. Ce document n'est ni certifié, ni signé, et le montant n'y est pas reporté en toutes lettres conformément aux dispositions du décret n° 58.1030 du 28 octobre 1958 paru au J.O. du 1er novembre 1958.  
Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur : Pas d'escompte pour paiement anticipé - intérêts de retard égaux au taux d'intérêt légal majoré de 7 points - une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement sera due pour tout paiement après la date d'échéance.



Devi n° 13/0482

Amiens, le 2 mai 2013

**Villa Primrose**  
81, rue Jules Ferry  
**33200 BORDEAUX**

**A l'attention de Mr Jean Baptiste Perlant**

**Rénovation de deux courts de tennis N° 5 et 6 en béton poreux  
en GreenSet Grand Prix**



**Résine**

**Affaire suivie par :**

**Joël BERNO-CORDES**  
**joel.berno@wanadoo.fr**

Portable : **06 73 86 49 31**  
Téléphone : **05 57 34 01 49**

*Les travaux décrits dans le présent devis seront réalisés  
conformément aux dispositions du **Plan Qualité Tennis**,  
référentiel approuvé par la **Fédération Française de Tennis**.*

**EnviroSport Entreprises**

## Rénovation de deux courts de tennis N° 5 et 6 en béton poreux en GreenSet Grand Prix

| N°       | Désignation  | U              | Qté   | Prix Unitaire | Prix Total |
|----------|--|----------------|-------|---------------|------------|
| <b>1</b> | <p><b><u>TRAVAUX PREPARATOIRES</u></b></p> <p>. Dépose de la clôture et repose par vos soins</p> <p>. Aménagement des accès et remise en état réalisée par vos soins</p> <p>L'accès chantier se fera par le portail de la rue Maydiou</p> <p>Un plan de recollement de l'alimentation électrique de l'éclairage devra nous être fourni afin de le neutraliser et d'éviter la détérioration durant les travaux des réseaux existants</p> <p><b><u>Nota</u></b></p> <p><b>Le court est supposé accessible par les engins de chantier habituels de type 6/4 ,une disponibilité afin de rentrer avec un finisher enrobé de 4m de large de 4m de haut et une sortie de en fond de court de 6m sont nécessaire .</b></p> <p>. Démolition des dalles en place<br/>Les éléments &gt; à 150 mm, les fers d'armature et les joints seront chargés et évacués en décharge.<br/>Les matériaux sains seront réutilisés en pré-empierrement.</p> <p>. Profilage en pente transversale unique sur chacun des courts : 1% maximum.</p> | m <sup>2</sup> | 1 296 | 5,75          | 7 452,00   |
| <b>2</b> | <p><b><u>INFRASTRUCTURE</u></b></p> <p>. Fourniture et mise en œuvre d'un empierrement en matériaux calibrés afin de reprofiler et créer les pentes adéquates.</p> <p>. Fourniture et pose d'une bordure de type P1.</p> <p>. Fourniture et mise en œuvre d'une couche de base en enrobés 0/10 calcaire sur une épaisseur de 3,5 cm.</p> <p>. Fourniture et mise en œuvre d'une couche de finition en enrobés 0/6 porphyre sur une épaisseur de 3 cm.<br/>Ces deux couches d'enrobés sont mises en œuvre mécaniquement au finisseur à guidage laser.</p>   | m <sup>2</sup> | 1 296 | 12,65         | 16 394,40  |
|          |  | ml             | 180   | 26,00         | 4 680,00   |
|          |  | m <sup>2</sup> | 1 296 | 19,57         | 25 362,72  |

## Rénovation de deux courts de tennis N° 5 et 6 en béton poreux en GreenSet Grand Prix

| N°       | Désignation  | U              | Qté   | Prix Unitaire | Prix Total    |
|----------|--|----------------|-------|---------------|---------------|
| <b>3</b> | <b>REVETEMENT</b><br>. Fourniture et mise en œuvre de notre revêtement synthétique <b>GreenSet GRAND PRIX</b> , composé de micrograins colorés dans la masse et structurés en profondeur, comprenant 2 couches de BASE (1,4kg/m <sup>2</sup> ) et 1 couche de FINITION (460g/m <sup>2</sup> ), conformément à notre Fiche Technique déposée à la F.F.T. et aux dispositions du "Plan Qualité Tennis" (cf données Fiche Technique). | m <sup>2</sup> | 1 296 | 12,00         | 15 552,00     |
|          | Coloris : monocolore suivant le nuancier.  | m <sup>2</sup> | 1 296 | 0,85          | <i>Offert</i> |
|          | Coloris : Bicolore suivant le nuancier.  | m <sup>2</sup> | 1 296 | 0,85          | <i>Offert</i> |
| <b>4</b> | <b>TRACE</b><br>. Tracé des lignes de jeu en résine <b>GreenSet</b> blanche, y compris localisation des poteaux de simple.   | U              | 2     | 360,00        | 720,00        |
| <b>5</b> | <b>EQUIPEMENT</b><br>. Fourniture et pose de poteaux amovibles en profilé aluminium, avec système de traction rectiligne incorporé, y compris massifs en béton 0,70 x 0,70 x 0,70 m.<br>. Fourniture de poteaux de simple.<br>. Fourniture et pose d'un filet réglementaire GREENSET Grand prix en polyéthylène tressé de 3 mm - coloris noir - fixation et sangle de régulateur de tension.                                       | U              | 2     | 850,00        | 1 700,00      |

|                      |                  |
|----------------------|------------------|
| <b>TOTAL H.T. €</b>  | <b>71 861,12</b> |
| T.V.A. 19,6%         | 14 084,78        |
| <b>TOTAL T.T.C €</b> | <b>85 945,90</b> |



## Rénovation de deux courts de tennis N° 5 et 6 en béton poreux en GreenSet Grand Prix

| N° | Désignation | U | Qté | Prix Unitaire | Prix Total |
|----|-------------|---|-----|---------------|------------|
|----|-------------|---|-----|---------------|------------|

### Garantie

Les travaux du présent devis font l'objet d'une garantie décennale couverte par assurance, conformément

Le revêtement est couvert par une garantie contractuelle de 5 ans contre les évènements énumérés ci-

- . Le faux rebond de la balle,
- . Le décollement et la disparition de la couche de jeu,
- . La désagrégation de la couche de jeu.

Ne sont pas visés les microfissures et autres petits défauts visibles ne rendant pas le court impropre à sa destination.

### Période d'application

Les revêtements GreenSet Grand Prix, Club, Performance et Confort nécessitent, pour être mis en œuvre, une température au sol supérieure à 12°C et une hygrométrie  $\leq 60\%$  (soit de manière générale, du 15 avril à la fin septembre ).

***Nota : La partie "Infrastructure" sera réalisé par une tiers entreprise de travaux-publics en l'occurrence la Société Colas Sud Ouest dont le devis est ci joint , et feront l'objet d'un lot séparé .L'ensemble de ces travaux pourra être réalisés par un groupement d'entreprises***

**ENVIROSPORT ENTREPRISES**  
S.A.S. au capital de 200 000 €  
Chemin des Aigles  
80004 AMIENS Cedex 3  
Tél : 03 22 50 30 20 - Fax 03 22 46 54 66  
RC S Amiens B 394 617 914

## Annexe 2.2

### Association Villa Primrose

#### Plan de financement

|                                 |              |
|---------------------------------|--------------|
| -Villa Primrose (fonds propres) | 59 292,86 €  |
| -Fédération Française de Tennis | 3 000,00 e   |
| -Mairie de Bordeaux             | 30 000,00 €  |
|                                 | -----        |
| TOTAL                           | 92 292, 86 € |